



*Syndicat National de l'Enseignement
Technique Action Autonome*

Cette CAPA examinant l'avancement d'échelon se déroule au moment où le ministre vient de présenter ses projets pour l'ouverture des groupes de travail sur le métier des enseignants, projets qui, s'ils étaient retenus, déboucheraient sur un véritable bouleversement statutaire :

- le cadre d'un volume annuel de 1607 heures forfaitaires qui correspond au cadre général de la fonction publique, permettrait un allongement du temps de présence obligatoire dans les établissements,
- des tâches aujourd'hui facultatives deviendraient obligatoires et définies localement,
- les corps enseignants existants (PLP, certifiés, agrégés, PEPS), devenant régis par un décret commun sur les missions, seraient contournés,
- les horaires d'enseignement hebdomadaires seraient réduits à une simple « référence », sans précision sur leur caractère disciplinaire,
- seraient intégrés dans les obligations de service des partenariats locaux, la référence dans celles-ci aux contrats d'objectifs désormais tripartites et aux projets d'établissement,
- les professeurs seraient placés sous tutelle des conseils d'administration des établissements, ces derniers ayant pouvoir en matière indemnitaire comme en matière de décharge horaire, ouvrant ainsi la voie au favoritisme,
- les obligations de service des professeurs de BTS et de CPGE seraient alourdies,
- toutes les décharges statutaires seraient supprimées.

Il s'agirait de régressions inacceptables ! Toutes ces mesures n'ont pas été retirées par le ministre le 12 décembre et pour l'instant elles sont maintenues.

S'il y a des attentes chez les personnels, comme en attestent les prises de position qui se multiplient dans les établissements, c'est parce que les revendications sont nombreuses, et s'agissant du statut national s'exprime une grande inquiétude.

Pour les personnels le statut est avant tout une protection, un cadre qui fixe les droits et les obligations, que ce soit le statut de la Fonction publique de l'Etat ou les statuts particuliers des corps, identiques sur tout le territoire national.

Plus que jamais, l'avancement d'échelon revêt pour les personnels une importance cruciale car c'est en cette période d'austérité, au moment où le gouvernement s'apprête à bloquer la valeur du point d'indice pour la quatrième année consécutive -une première!- et poursuit l'augmentation de la retenue pour pension civile (passage de 8,76% à 9,08% dès le 1^{er} janvier 2014), la seule façon de voir son traitement augmenter véritablement.

Si les projets du ministre sur les obligations de service étaient retenus, nul doute que l'évaluation massivement combattue par les personnels en 2012, leur mobilisation ayant débouché sur l'abrogation du décret Chatel, reviendrait sur le devant de la scène avec pour corollaire un bouleversement complet des règles d'avancement d'échelon.

Plus que jamais, dans ce contexte, le SNETAA-FO rappelle sa revendication d'une **augmentation immédiate de la valeur du point d'indice.**